

## Noir sur blanc

Jean-Michel Leniaud

---



**Electronic version**

URL: <http://journals.openedition.org/lha/231>  
DOI: 10.4000/lha.231  
ISSN: 1960-5994

**Publisher**

Association Livraisons d'histoire de l'architecture - LHA

**Printed version**

Date of publication: 10 December 2009  
ISSN: 1627-4970

**Electronic reference**

Jean-Michel Leniaud, « Noir sur blanc », *Livraisons de l'histoire de l'architecture* [Online], 18 | 2009, Online since 24 April 2014, connection on 21 April 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lha/231> ; DOI : 10.4000/lha.231

---

This text was automatically generated on 21 April 2019.

Tous droits réservés à l'Association LHA

---

# Noir sur blanc

Jean-Michel Leniaud

---

- 1 La fin de l'année 2009 vient d'être marquée d'une décision qui endeuille l'histoire de l'architecture française. On aurait pu penser que le massacre des Halles perpétré voici trente cinq ans et les graves atteintes que la tour Eiffel a subies en 1983 aurait conduit à régénérer la conscience patrimoniale dans notre pays : il n'en est rien. Cette fois, ce sont de substantielles parties de la Bibliothèque nationale, rue de Richelieu, qui sont condamnées : à la destruction, pour l'escalier conduisant au département des manuscrits et au cabinet des médailles ; à l'amputation, pour la monumentale façade nord du jardin Vivienne. L'un et l'autre ont été construits par Jean-Louis Pascal : on connaît grâce à la thèse d'Anne Richard-Bazire<sup>1</sup> l'importance de l'œuvre de ce disciple et collaborateur de Charles Garnier ; on sait combien ses méthodes de composition ont servi de fondement à l'enseignement de l'architecture aux États-Unis à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ; on a pu mettre en évidence aussi que le renouveau de l'intérêt pour les constructions du XIX<sup>e</sup> siècle qu'on observe en France à partir des années 1970 résulte de l'enthousiasme des Américains pour des monuments à la compréhension desquels il étaient préparés par une longue tradition héritée de Pascal lui même. En condamnant l'œuvre de cet architecte à la Bibliothèque nationale, c'est au cœur même de la création issue du XIX<sup>e</sup> siècle que frappe le marteau du démolisseur. Que la salle ovale, anciennement des périodiques, elle aussi due à Pascal, soit en définitive conservée alors qu'il avait été question, il y a quelques années, de la détruire elle aussi n'efface pas la faute qui vient d'être commise ni la dette que notre temps vient de contracter vis à vis de l'avenir. Il nous reprochera la décision qui vient d'être prise.
- 2 Parmi les dires qui ont prétendu justifier ce projet de destruction, il en est plusieurs qui méritent quelques commentaires. Nous en choisirons quatre.
- 3 1. De façon récurrente, les constructions de la Bibliothèque nationale ont été présentées comme l'œuvre de Labrouste et de Roux-Spitz : on le voit, le nom de Pascal a été volontairement oublié, alors qu'une part considérable de celles-ci lui est due. Pourquoi ce silence ? Dès lors qu'on fait de Labrouste l'un des pères de la modernité et de Roux-Spitz, l'un des représentants du « modernisme tempéré » du premier XX<sup>e</sup> siècle, on comprend

que le disciple de Garnier, celui qui n'éprouve ni le besoin de manifester hystériquement ses hardiesses ni de raboter la modénature pour innover, ne peut trouver sa place dans une telle énumération : il doit disparaître. Dans le fond, les conservateurs du patrimoine eux-mêmes sont paralysés, voire gangrenés, par une conception idéologique de la création architecturale dont on sait pourtant qu'elle est erronée.

- 4 2. On n'a pas manqué de faire valoir que, si la Bibliothèque nationale avait bénéficié en temps opportun d'une campagne de protection au titre des monuments historiques qui eût été plus complète, un projet plus respectueux du patrimoine aurait pu être conçu. Mais on a omis de signaler que cette situation de relatif non droit patrimonial résulte d'une volonté délibérée de l'administration de cet établissement qui, depuis deux décennies au moins, s'est évertuée à empêcher les protections au titre de la loi de 1913 : élève de l'École des chartes il y a trente cinq ans, j'entendais mon maître Henri-Jean Martin, professeur d'histoire du livre, et ancien conservateur à la Bibliothèque Nationale vitupérer déjà contre cet escalier des Manuscrits dont les jours sont désormais comptés. Et on sait aussi combien d'énergie les conservateurs de bibliothèque ont dépensée dans le but d'obtenir la destruction des magasins métalliques conçus par Labrouste et ce, bien que Paul Chemetov en eût démontré l'intérêt dès 1975. On a omis également de s'étonner que ce qu'on a voulu détruire avec acharnement, c'est-à-dire l'escalier des Manuscrits, ait été inscrit sur l'inventaire supplémentaire il y a vingt-cinq ans, preuve que les mesures de protection n'ont pas été suffisantes contre l'obstination destructrice.
- 5 3. On a affirmé que le projet de restructuration permettrait de restituer certains décors de Labrouste en partie détruits au début des années 1990 dans le hall d'entrée de l'ancienne salle des imprimés. Mais n'est-il pas paradoxal d'entendre un conservateur du patrimoine vouloir supprimer ce qui existe (l'escalier et la façade de la cour Vivienne) et rétablir ce qui n'est plus ? Et ceux qui seraient fermés aux considérations patrimoniales ne s'étonneraient-ils pas d'un aussi étrange emploi des deniers publics ?
- 6 4. Parlons maintenant du programme de restructuration : quelles que soient, dans ce qu'il faut bien désigner comme un « massacre monumental », les responsabilités de l'architecte Bruno Gaudin et de ses conseillers architecturaux des Monuments historiques, il conduit à évoquer celles, encore plus écrasantes du commanditaire. La destruction de l'escalier et le monstrueux percement de la façade nord de la cour Vivienne résultent d'un projet de transformer les axes de circulation qui ne peut avoir été conçu que par lui. En refusant de faire passer le public directement de la porté d'entrée rue de Richelieu vers la salle ovale par le vestibule Robert de Cotte et en continuant d'orienter ce public vers la droite en direction de l'ancienne salle des imprimés, alors que cette salle n'est plus affectée à la Bibliothèque nationale mais à l'Institut national d'histoire de l'art, le commanditaire fournit la preuve qu'il n'a pas fait le deuil de l'ancienne « BN » et ne s'est pas placé dans une perspective d'avenir : d'ailleurs, quelle affectation compte-t-il réserver à la salle ovale, voici une question qui n'obtient que des demi réponses ! Quant à la trouée qui va être opérée à travers la façade nord du jardin Vivienne, elle est destinée à faire entrer plus largement le public. Mais quel est le public qui fréquente le rue Vivienne, sinon celui de l'INHA ? Et dans quelle direction ce public entend-il se rendre, sinon celle de la salle Labrouste ? Dans ces conditions, pourquoi lui organiser un passage vers la salle ovale ? Force est donc de constater que l'entreprise mutilatrice qui va être opérée repose sur un programme de circulation mal pensé, sinon obsolète.

- 7 L'affaire est grave car c'est à lui même que le ministre de la culture octroie une telle capacité de destruction patrimoniale et ce, dans un lieu voué depuis des siècles à la conservation même. Le mauvais exemple vient de haut : il sera immanquablement suivi. Derrière l'ancienne Bibliothèque nationale se profile la foule immense des prestigieux Bâtiments civils que le XIX<sup>e</sup> siècle a laissés au pays : qu'advient-il de la Sorbonne de Nénot, de la faculté de médecine de Ginain, du palais de justice de Duc et de Daumet, des Archives nationales etc., après une pareille mutilation ?
- 

## NOTES

1. . Voir aussi de la même, « L'escalier d'honneur de la Bibliothèque nationale de la rue de Richelieu », *Sites et monuments*, n° 207, oct. – décembre 2009, p. 22-24.